Docusign Envelope ID: A2A1B7EE-4A9E-4F85-B35F-EFE6006CC890

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2025

Grant Thornton
Commissaire aux Comptes
17 C, rue Alain Savary
Parc Artémis – BP 1949
25020 Besançon cédex

Forvis Mazars
9, rue Madeleine Brès
BP 1543
25009 Besançon cédex

SIGNAUX GIROD
Société Anonyme
au capital de 13 422 500 €
881 Route des Fontaines
39400 BELLEFONTAINE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025

Docusign Envelope ID: A2A1B7EE-4A9E-4F85-B35F-EFE6006CC890

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

SIGNAUX GIROD

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 septembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Docusign Envelope ID: A2A1B7EE-4A9E-4F85-B35F-EFE6006CC890

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 996 697,10 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Besançon, le 30 janvier 2026

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français
de Grant Thornton International

Signé par :
Frédéric JENTELLET
6C62A26A25F64EB...

Frédéric Jentellet
Associé

Forvis Mazars

DocuSigned by:
Latif ERGIN
D392082B0DCE445...

Latif Ergin
Associé

Docusign Envelope ID: A2A1B7EE-4A9E-4F85-B35F-EFE6006CC890

Signaux Girod
881 route des fontaines
BP 30004 Bellefontaine
39401 Morez Cedex
Tél. : 03 84 34 61 00
Fax : 03 84 34 61 10
sg@signauxgirod.com
www.signaux-girod.fr

Exercice 2024/2025

Montant des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées

(Article L. 225-115 du Code de commerce)

NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT EUROS ET DIX CENTIMES (996 697,10 €)

A Bellefontaine, le 26 janvier 2026

Claude GIROD
Président Directeur Général